

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 9 décembre 2010 à 20h33, sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences : Suzette Bigras, Mario St-Charles, Tom Whitton
James McAllister, Nathalie Chayer, Guillaume Bouvrette

Nicolas Bouchard, directeur général
M^e Jacques Robichaud, greffier

1. Séance ordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 20h33. Tous les directeurs et directrices des différents services municipaux sont présents.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-12-09.353 D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé.

ADOPTÉE

1.2 Retour sur certains points de la dernière réunion et survol des activités courantes

Monsieur le maire fait un retour sur certains points de la dernière séance du conseil et un bref survol des activités courantes de la municipalité.

1.3 Procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2010

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2010, au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-12-09.354 D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2010, tel que déposé.

ADOPTÉE

2. Affaires du Conseil

2.1 Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2011

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19), le conseil doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires ;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2011, les séances ordinaires seront tenues le deuxième jeudi du mois ;

CONSIDÉRANT que le greffier donnera un avis public du contenu du calendrier ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-12-09.355 D'ADOPTER le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2011, le deuxième jeudi de chaque mois.

ADOPTÉE

2.2 Adoption du budget 2011 du Conseil intermunicipal de transport Laurentides

Considérant que le Conseil intermunicipal de transport Laurentides (CIT) a dressé les budgets pour le transport régulier et le service de transport adapté pour l'exercice financier 2011 ;

Considérant que l'article 468.34 de la Loi sur les cités et villes, applicable au CITL en vertu de l'article 10 de la Loi sur les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal, prévoit que les budgets du CIT doivent être adoptés par les corporations municipales dont le territoire est soumis à sa juridiction ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-12-09.356 D'ADOPTER, pour l'exercice financier 2011, les budgets pour le service de transport régulier et le service de transport adapté du Conseil intermunicipal de transport Laurentides.

DE PAYER au CIT, le premier de chaque trimestre, la contribution de la municipalité à répartir selon les termes de l'entente constituant le CIT.

DE RECONNAITRE que tout versement en retard porte intérêt au taux déterminé en vertu de l'article 50 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires.

ADOPTÉE

2.3 Versement d'aide financière en vertu du «Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain»

CONSIDÉRANT le rapport de la responsable du cabinet du maire, madame Fabienne Côté, daté du 1er décembre 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-12-09.357

D'ACCORDER une assistance financière dans le cadre du *Programme une naissance, un livre, un arbre, un environnement sain*, aux personnes ci-après mentionnées, imputée au poste budgétaire 02.111.00.970.

Nathalie Laflèche	100,00 \$
Amalia Crina David	100,00 \$
Isabelle Marcoux	100,00 \$
Caroline Malouin	100,00 \$

ADOPTÉE

2.4 Assistance financière à divers organismes pour des événements bénéfiques

CONSIDÉRANT les assistances financières consenties à des organismes pour des événements bénéfiques servant à récolter des fonds pour la poursuite des missions respectives de chacun visant à aider la communauté dans les domaines de l'éducation, de l'animation sociocommunautaire et culturelle et de l'activité physique;

CONSIDÉRANT que les sommes requises pour le versement de ces contributions financières proviennent des profits du Tournoi de golf du maire du 9 juillet 2010 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de madame Fabienne Côté, responsable du cabinet du maire, datée du 1er décembre 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-12-09.358

D'OCTROYER une contribution financière de 200 \$ à la Société Canadienne du Cancer pour l'évènement bénéfice du 26 novembre 2010 à l'école LTM et recueillant des fonds en support aux activités de la société dans le domaine de la santé, ainsi que pour le développement de l'entraide des jeunes étudiants en gestion de commerce (comité organisateur);

D'OCTROYER une contribution financière de 120 \$ à la Fondation Sercan dans le cadre de sa campagne annuelle de financement via la vente de poinsettias et recueillant ainsi des fonds pour la cause qu'ils servent auprès des malades en soins palliatifs ;

DE DÉCRÉTER que ces dépenses seront imputées au poste budgétaire 02.111.00.970.

ADOPTÉE

2.5 Demande d'aide financière – Fonds d'intervention de revitalisation (FIR) – CLD MRC Deux-Montagnes

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-12-09.359

DE CONFIRMER que la Ville contribue au financement du projet par le déboursé des sommes qui sont déterminées et qu'elle a fourni une preuve de la réalisation du projet qui confirme que l'aide financière demandée sert à l'usage exclusif du projet.

DE DÉSIGNER ET D'AUTORISER le directeur général à signer tout document relatif au Fonds d'intervention de revitalisation (FIR).

ADOPTÉE

3. Comités, commissions, régie

3.1 Dépôt des procès-verbaux

Le greffier dépose le procès-verbal suivant :

- Comité consultatif d'urbanisme du 16 novembre 2010 ;

4. Première période de questions générales (30 minutes au maximum)

Monsieur le maire ouvre la première période de questions à 20h40. 5 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 20h57.

5. Règlements municipaux

5.1 Avis de motion – Règlement de taxation 2011

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement sur la taxation pour l'année 2011.

Ce règlement aura notamment pour objet de prévoir les taux de taxation et les diverses compensations pour l'exercice financier 2011.

5.2 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement numéro 1309 officialisant certains noms de parcs et d'espaces verts

Monsieur Mario St-Charles donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement numéro 1309 officialisant certains noms de parcs et d'espaces verts.

Ce règlement aura notamment pour objet de modifier l'annexe « A » afin d'officialiser le nom du parc « Louis Warren », anciennement connu sous le nom « Parc du Coteau »

5.3 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement numéro 1392 sur la qualité de vie

Madame Suzette Bigras donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement modifiant le règlement numéro 1392 sur la qualité de vie.

Ce règlement aura notamment pour objet de prévoir l'ajout d'un article interdisant d'injurier un policier ou un officier de la Ville dans l'exercice de ses fonctions.

5.4 Avis de motion – Règlement de tarification

Monsieur Tom Whitton donne avis de motion qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un règlement sur la tarification.

Ce règlement aura notamment pour objet de prévoir les tarifs pour les services offerts par la Ville.

5.5 Adoption – Règlement n° 1410 – Règlement modifiant le règlement (n° 1125.01) concernant la circulation, la signalisation et le stationnement

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné lors d'une séance tenue le 11 novembre 2010 ;

CONSIDÉRANT le respect des conditions prévues à la *Loi des cités et villes* pour la dispense de lecture ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a principalement pour objet de limiter à 4 heures la durée du stationnement sur la 10e et la 11e avenue et une partie de la rue de la Chapelle, de permettre le remorquage et le remisage de véhicules, aux frais du propriétaire, lors d'opération de déneigement.

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-12-09.360

D'ADOPTER le règlement n° 1410 intitulé «*Règlement modifiant le règlement n° 1125 concernant la circulation, la signalisation et le stationnement*».

ADOPTÉE

Administration

6 Finances

6.1 Dépôt de la liste des chèques émis – Novembre 2010

Le greffier dépose la liste des chèques émis au cours du mois de novembre 2010 et montrant un total de :

- Fonds général : 1 237 349,20 \$
- Fonds de dépenses en immobilisations : 102 176,93 \$

7. Greffe

7.1 Dépôt – Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil

Conformément aux articles 357 et suivants de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, les membres suivants du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires, à savoir :

Monsieur Marc Lauzon, madame Suzette Bigras, monsieur Mario St-Charles, monsieur Tom Whitton, madame Nathalie Chayer et monsieur Guillaume Bouvrette.

7.2 Mainlevée et quittance à 9135-9307 (Habitations DM) – Lot 3 967 295

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Deux-Montagnes cédait le lot 3 967 295 du cadastre du Québec à la firme 9135-9307 Québec Inc. (aussi connue sous Les Habitations D.M.), acte préparé par Me Elyse Binette, notaire, sous le numéro 10294 de ses minutes et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Deux-Montagnes, le 10 décembre 2009, sous le numéro 13 795 084 ;

CONSIDÉRANT QUE la firme s'est conformée à la clause de mainlevée dudit contrat de vente, en ce qui a trait au lot 3 967 295 ;

CONSIDÉRANT le projet de mainlevée, préparé par Me Jean-Luc Pagé, notaire ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2010-12-09.361

D'ACCORDER mainlevée et de consentir à la radiation de l'inscription de tous droits hypothécaires lui résultant aux termes de l'acte cité au premier considérant de la présente, et plus particulièrement, affectant les immeubles suivants, savoir :

« Un immeuble situé à Deux-Montagnes, connu et désigné comme étant le lot TROIS MILLION NEUF CENT SOIXANTE SEPT MILLE DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE (3 967 295) du cadastre du Québec, circonscription foncière de Deux-Montagnes ».

D'AUTORISER le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Deux-Montagnes, l'acte de mainlevée, préparé par Me Jean-Luc Pagé.

ADOPTÉE

7.3 Politique de gestion contractuelle

CONSIDÉRANT qu'en vertu des Projets de loi 76 et 102, la ville doit adopter, avant le 1er janvier 2011, une Politique de gestion contractuelle.

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-12-09.362

D'ADOPTER la Politique de gestion contractuelle de la ville de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE

8. Ressources humaines

8.1 Embauche d'un commis temps partiel temporaire - Section bibliothèque

CONSIDÉRANT la recommandation de la responsable de la bibliothèque, madame Johanne Chaput, datée du 30 novembre 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-12-09.363

D'ENTÉRINER l'embauche de madame Johanne Côté à titre d'employée à temps partiel temporaire au poste de commis à la bibliothèque municipale, et ce, à compter du 3 décembre 2010, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.772.01.141.

ADOPTÉE

8.2 Embauche d'un commis salarié partiel moins de 24 heures - Section bibliothèque

CONSIDÉRANT la recommandation de la responsable de la bibliothèque, madame Johanne Chaput, datée du 30 novembre 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-12-09.364 D'ENGAGER madame Oana Savin à titre d'employée à temps partiel régulier moins de 24 heures, au poste de commis à la bibliothèque municipale, et ce, à compter du 12 décembre 2010, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.772.01.141.

ADOPTÉE

8.3 Embauche de personnels temporaires – section Loisirs

CONSIDÉRANT les recommandations de madame Johanne Chaput, datée du 30 novembre 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-12-09.365 D'ENTÉRINER les embauches de personnels aux Loisirs et Services communautaires suivant la liste annexée, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée aux postes budgétaires 02.741.01.141 et 02.721.02.141.

ADOPTÉE

8.4 Nomination temporaire d'un agent sénior au Service de Police régionale de Deux-Montagnes

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-12-09.366 DE NOMMER madame Isabelle Massé-Asselin à la fonction d'agent sénior au Service de police régionale de Deux-Montagnes, à compter du 25 novembre 2010, et ce, pour une durée indéterminée.

ADOPTÉE

8.5 Embauche de pompier salarié à l'essai – Service de sécurité incendie

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-12-09.367 D'ENGAGER l'embauche de monsieur Alexandre Filiatreault, à titre de pompier salarié à l'essai, au Service de sécurité incendie, et ce, à compter du 12 décembre 2010, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

DE DÉCRÉTER que cette dépense est imputée au poste budgétaire 02.225.00.141.

ADOPTÉE

Services aux citoyens

9. Urbanisme

9.1 Demandes d'approbation de PIIA

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé les demandes suivantes d'approbation de plans à l'égard desquels s'applique le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par monsieur Guillaume Bouvrette
et unanimement résolu

2010-12-09.368

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant les projets suivants aux conditions recommandées par le CCU :

N°	Adresse des travaux	Description
A)	1135, rue Gagnier (Lot 1 974 949)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant le projet de réfection de la façade et de remplacement du revêtement extérieur d'agrégat par un revêtement de type Canexel de couleur « vert hollandais » sur tous les murs extérieurs et le remplacement des portes et fenêtres
B)	270, 7e avenue (Lot 3 780 861)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant le projet de réfection de la façade et de remplacement du revêtement extérieur en déclin de bois par un revêtement de type Canexel de couleur « bleu minuit » sur la façade principale, le remplacement des portes et fenêtres de la façade et la construction d'un nouvel avant-toit recouvrant le balcon par une nouvelle structure en bardeau
C)	401, 5e avenue (Lot 1 605 688)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant le projet de réfection de la façade et de remplacement du revêtement extérieur en bois par un revêtement de type Canexel de couleur « Sierra » sur tous les murs extérieurs, le remplacement des portes et fenêtres et l'ajout d'une nouvelle lucarne au dessus de la chambre des maîtres au 2e étage

D) 37, 11e avenue (Lot 1 605 358)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale, pour le projet d'ajout d'un étage sur une partie du bâtiment, de pose d'un revêtement de type Canexel de la même couleur que le revêtement existant, et de pose de portes et fenêtres extérieures supplémentaires sur la façade et les murs latéraux et arrière, de modifier la toiture actuelle
E) 318, 9e avenue (Lot 1 606 281)	D'approuver les plans d'implantation et d'intégration architecturale concernant le projet de réfection de la façade et de remplacement du revêtement extérieur de bois par un revêtement de type Canexel de couleur « bleu écossais » sur tous les murs extérieurs, et le remplacement des portes et fenêtres

ADOPTÉE**10. Travaux publics****10.1 Adjudication du contrat pour l'entretien ménager de la Bibliothèque municipale de Deux-Montagnes à Distinction Service Plus**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 4 fournisseurs pour l'entretien ménager de la Bibliothèque municipale de Deux-Montagnes ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 24 novembre 2010 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT qu'un seul fournisseur a déposé une soumission ;

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par madame Suzette Bigras
et unanimement résolu

2010-12-09.369

D'ACCORDER le contrat pour l'entretien ménager de la Bibliothèque municipale à Distinction Service Plus, plus bas soumissionnaire conforme, pour la somme de 29 150,00 \$ plus les taxes applicables, suivant les documents d'appel d'offres. Le contrat est d'une durée de 1 an, débutant le 17 janvier 2011, et renouvelable pour 2 années supplémentaires.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.777.00.532.

ADOPTÉE

10.2 Adjudication du contrat pour la fourniture d'auto-patrouilles Chevrolet Impala 2011 à Denis Breton Chevrolet Buick GMC Ltée

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 3 fournisseurs pour la fourniture d'un véhicule auto-patrouille Chevrolet Impala 2011 ;

CONSIDÉRANT que les documents d'appel d'offres prévoit la possibilité d'ajouter jusqu'à 2 autres auto-patrouilles aux mêmes conditions ;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été ouvertes le 25 novembre 2010 ;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du certificat d'ouverture des soumissions ;

CONSIDÉRANT qu'un seul fournisseur a déposé une soumission ;

IL EST

Proposé par monsieur Guillaume Bouvrette
Appuyé par monsieur James McAllister
et unanimement résolu

2010-12-09.370

D'ACCORDER le contrat pour la fourniture de deux véhicules auto-patrouilles Chevrolet Impala 2011 à Denis Breton Chevrolet Buick GMC Ltée, plus bas soumissionnaire conforme, pour une somme de 52 678 \$ (26 339 \$ / unité) plus les taxes applicables. Le contrat est à prix forfaitaire.

DE DÉCRÉTER que cette dépense sera imputée au poste budgétaire 02.215.0.724 du budget 2011.

ADOPTÉE

10.3 Adjudication du contrat pour la fourniture de produits chimiques de traitement pour l'usine de filtration, pour l'année 2011

CONSIDÉRANT QUE le regroupement d'achat de produits chimiques de la rive nord a procédé à un appel d'offres, par l'entremise de la Ville de Repentigny, pour et au nom des villes membres du regroupement d'achat, pour la fourniture des produits chimiques de traitement pour l'année 2011 ;

CONSIDÉRANT le rapport de Monsieur Denis Berthelette, directeur au Service des travaux publics en date du 1er décembre 2010 ;

IL EST

Proposé par monsieur Tom Whitton
Appuyé par madame Nathalie Chayer
et unanimement résolu

2010-12-09.371

D'ACCEPTER les recommandations, en date du 1er décembre 2010, de monsieur Denis Berthelette, directeur du Service des travaux publics et d'accorder les contrats de fournitures de produits chimiques de traitement en 2011, aux plus bas soumissionnaires conformes, à savoir :

DESCRIPTION	FOURNISSEUR	COÛT
Chlore gazeux bonbonne de 68,8 kg	Cleartech Industries Inc.	2,19 \$ / Kg
Chlore gazeux bonbonne de 907,2 kg	Cleartech Industries Inc.	1,02 \$ / Kg
Polymère eau potable	Produits chimiques Erpac	4,08 \$ / Kg
Alun (sulfate d'aluminium à 48,8 %)	Produits performants General Chemical Ltée	0,1383 \$ / Kg
Silicate de sodium solution « N »	Brentag Canada Inc.	0,3150 \$ / Kg
Soude caustique 50 %	UBA	Prix du marché

ADOPTÉE**10.4 Engagements envers le MDDEP concernant le lieu d'élimination des neiges usées**

CONSIDÉRANT que la Ville a présenté une demande de certificat d'autorisation au MDDEP concernant le site d'élimination des neiges usées ;

IL EST

Proposé par madame Nathalie Chayer
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-12-09.372

QUE la Ville de Deux Montagnes s'engage à effectuer le suivi des eaux de rejets et à ce que ces rejets respectent en tout temps les critères du tableau X du « Guide d'aménagement des lieux d'élimination de neige » du MDDEP ;

QUE la Ville de Deux Montagnes s'engage à transmettre au Centre de Contrôle Environnemental du Québec (CCEQ) du MDDEP, le rapport annuel de suivi environnemental contenant les données sur la qualité des eaux traitées et rejetées, le volume total de neige accumulé, et le nettoyage du site au printemps, avant le 1er octobre de chaque année. En cas de dépassement des critères de rejets pour l'eau de surface, la Ville s'engage à présenter au ministère des mesures correctrices dans un délai n'excédant pas deux mois suivant la connaissance des dépassements.

ADOPTÉE**10.5 Confirmation de l'état des dépenses liées à l'entretien de la Route verte**

CONSIDÉRANT que le bureau du Ministre délégué aux Transports du Gouvernement du Québec a confirmé l'octroi d'une aide financière d'un montant maximal de 1 400 \$;

CONSIDÉRANT QU'un rapport doit être produit afin d'établir l'état des dépenses encourues par la ville relativement à l'entretien de la Route verte ;

CONSIDÉRANT que le conseil de ville doit confirmer par résolution l'état de ces dépenses d'entretien pour l'année 2010 ;

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras
Appuyé par monsieur Mario St-Charles
et unanimement résolu

2010-12-09.373

DE CONFIRMER que l'état des dépenses encourues en 2010 pour l'entretien de la route verte est de 5 629,82 \$, incluant les taxes, que ces dépenses sont admissibles au programme de subvention pour l'entretien de la Route verte et que l'aide accordée par le ministère des Transports du Québec ne dépasse pas 50 % du coût total des travaux d'entretien admissibles réalisés en 2010.

ADOPTÉE

11. Deuxième période de questions spécifiques (sur un point à l'ordre du jour seulement)

Monsieur le maire ouvre la deuxième période de questions à 21h12. 5 citoyens questionnent le conseil. La période de questions se termine à 21h22.

12. Levée de la séance

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles
Appuyé par monsieur Tom Whitton
et unanimement résolu

2010-12-09.374

DE LEVER la présente séance à 21h22.

Signé *Marc Lauzon*

Marc Lauzon, maire

Signé *Jacques Robichaud*

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.